

Projet AgriPV Dupuy Commune de Baie-Mahault

Avril 2024



Dimensionnement des structures



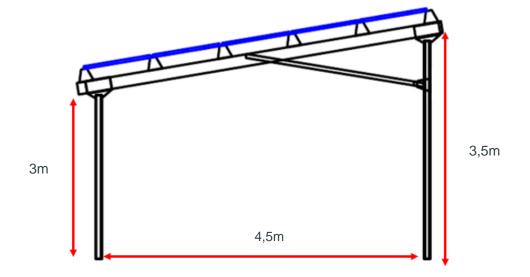
La hauteur minimale de 3 m de bas de panneau est adaptée à tout type d'animaux (ovins, bovins, caprins, porcins, volailles). Leur circulation, sera possible sous les structures et il n'y aura pas de risque de frottement. Les engins agricoles de M. Damase pourront circuler aisément (2,6m).

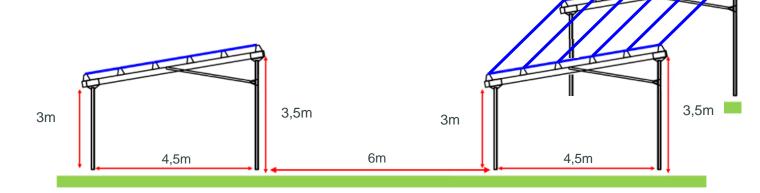
Cette taille est également favorable aux cultures maraîchères, à l'horticulture, plantes aromatiques et médicinales aux petits arbustes. Toutes les cultures ayant une hauteur inférieure à 2m sont envisageables en terme de hauteur.

Les panneaux apporteront une protection pour le bien-être animal avec des zones ombragées sous lesquelles les bêtes pourront s'abriter. Les panneaux permettront de plus de protéger les animaux en cas de fortes pluies limitant ainsi les risques de pertes économiques pour l'exploitant.

Les panneaux pourront être équipés **gouttières** afin d'éviter l'effet parapluie (accumulation d'eau en fin de rangée pouvant provoquer des problèmes sanitaires). L'eau pourra ainsi être **récupérée et stockée avant d'être redistribuée pour les animaux et les cultures.**

L'inter-rang entre 2 ombrières sera de 6 mètres.

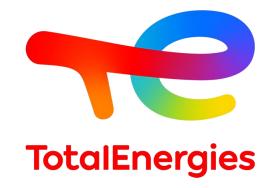




Exemples de volières agrivoltaiques









Exemples de volières agrivoltaiques







